



KPMG SA  
5 avenue de Dubna  
BP 60260  
14209 Hérouville St Clair

# **A.P.A.E.I. Caen - Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales "Les Papillons Blancs"**

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

A.P.A.E.I. Caen - - Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales "Les  
Papillons Blancs"

15 Rue Elie de Beaumont - 14000 CAEN

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de  
commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des  
experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et  
rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux  
comptes de Versailles et du Centre.

Société française membre du réseau KPMG constitué de  
cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited,  
une société de droit anglais (private company limited by  
guarantee).

Société anonyme à conseil  
d'administration

Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
5 avenue de Dubna  
BP 60260  
14209 Hérouville St Clair

## **A.P.A.E.I. Caen - Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales "Les Papillons Blancs"**

15 Rue Elie de Beaumont - 14000 CAEN

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'association A.P.A.E.I. Caen Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales "Les Papillons Blancs",

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.P.A.E.I. Caen Association des Parents et Amis de Personnes Handicapées Mentales "Les Papillons Blancs" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.



### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 24 novembre 2023

KPMG SA

Thierry CHAMPION  
Associé

Bilan Actif des Associations et Fondations

Dossier : 94 - CONSOLIDE APAEI - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

ACTIF	Brut 2022	Amortissement 2022	Net 2022	Net 2021
<b>Actifs immobilisés</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement	23 513,40	22 140,07	1 373,33	2 830,95
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	400 811,10	248 209,47	152 601,63	173 456,77
Autres immobilisations incorporelles	14 440,00	3 610,00	10 830,00	12 274,00
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	1 222 631,21	5 022,80	1 217 608,41	1 217 608,41
Constructions	28 462 661,22	13 740 081,13	14 722 580,09	14 344 259,59
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 524 379,09	2 000 567,38	523 811,71	553 010,89
Autres immobilisations corporelles	3 453 155,77	2 875 238,01	577 917,76	685 541,77
Immobilisations corporelles en cours	98 336,11		98 336,11	1 081 418,58
Avances et acomptes				
<b>Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés</b>				
Biens reçus par leg ou donations destinés à être cédés				
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	60,97		60,97	60,97
Autres titres immobilisés	304 680,00		304 680,00	304 680,00
Prêts				3 487,50
Autres immobilisations financières	10 667,54		10 667,54	8 367,54
<b>TOTAL I</b>	<b>36 515 336,41</b>	<b>18 894 868,86</b>	<b>17 620 467,55</b>	<b>18 386 996,97</b>
<b>Actif circulant</b>				
Stocks et en cours	131 597,77	8 974,69	122 623,08	110 878,27
Avances et acomptes	9 437,12		9 437,12	19 533,87
<b>Créances</b>				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 270 255,67	19 152,36	6 251 103,31	6 611 761,81
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	101 644,78		101 644,78	374 073,34
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 193 312,71		6 193 312,71	4 152 739,55
Charges constatées d'avance	32 044,64		32 044,64	26 986,17
<b>TOTAL II</b>	<b>12 738 292,69</b>	<b>28 127,05</b>	<b>12 710 165,64</b>	<b>11 295 973,01</b>
<b>Frais d'émission des emprunts (III)</b>				
<b>Primes de remboursement des emprunts (IV)</b>				
<b>Ecart de conversion Actif (V)</b>				
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>49 253 629,10</b>	<b>18 922 995,91</b>	<b>30 330 633,19</b>	<b>29 682 969,98</b>

## Bilan Passif des Associations et Fondations

Dossier : 94 - CONSOLIDE APAEI - Périodes de : 01/2022 à 12/2022

PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	772 457,49	772 457,49
Fonds propres complémentaires	396 114,86	396 114,86
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	7 948 497,20	7 833 680,55
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	3 453 582,75	3 356 593,11
Autres réserves	689 126,75	637 723,75
Report à nouveau	506 263,59	659 395,76
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	335 272,17	192 514,76
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>	1 151 538,29	935 384,47
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	649 258,22	1 136 523,12
<i>dont dépenses refusées ou inopposables aux financeurs</i>	-260 742,12	-235 963,62
<i>dont charges des activités SMS de prise en compte différée</i>	-1 369 062,97	-1 369 062,97
Résultat en attente d'affectation	218 022,27	78 019,41
<i>dont résultat hors activités sociales et médico-sociales</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales non contrôlées</i>		
<i>dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	218 022,27	78 019,41
Excédent ou déficit de l'exercice	609 189,43	2 544,85
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>11 139 671,59</b>	<b>10 379 936,67</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	478 073,54	484 576,91
Provisions réglementées	1 277 427,82	1 144 118,14
Droits des propriétaires - (Commodat)		
<b>TOTAL I</b>	<b>12 895 172,95</b>	<b>12 008 631,72</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	665 882,98	337 707,36
<b>TOTAL II</b>	<b>665 882,98</b>	<b>337 707,36</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	72 193,28	134 570,28
Provisions pour charges	76 380,00	74 622,00
<b>TOTAL III</b>	<b>148 573,28</b>	<b>209 192,28</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 586 207,33	12 367 021,97
Emprunts et dettes financières diverses	1 025,03	1 025,03
Avances et acomptes reçus sur commande	505 737,09	508 134,52
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 414,18	847 004,49
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	3 338 089,60	3 206 946,31
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 013,00	139 171,06
Autres dettes	8 161,81	13 206,58
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	60 355,94	44 928,66
<b>TOTAL IV</b>	<b>16 621 003,98</b>	<b>17 127 438,62</b>
Ecart de conversion Passif (V)		
Comptes en dehors du plan comptable officiel (à analyser)		
<b>TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>30 330 633,19</b>	<b>29 682 969,98</b>

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	14 557,25	23 240,33
<b>Ventes de biens et de services</b>		
Ventes de biens	505 019,73	613 502,98
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestation de service	1 886 338,61	1 752 747,80
<i>Dont parrainages</i>		
<b>Produits de tiers financeurs</b>		
Concours publics et subventions d'exploitation	18 713 659,77	16 454 484,53
<i>Dont des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlées</i>	18 664 616,24	16 429 841,58
Versements des fondateurs ou conso de la dot consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
<i>Dons manuels</i>	17 192,76	11 671,00
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	93 837,53	56 263,18
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits	4 832 997,86	4 525 779,99
<b>TOTAL I</b>	<b>26 063 603,51</b>	<b>23 437 689,81</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	47 745,69	41 130,63
Variation de stock	10 475,42	-13 157,53
Achats de matières premières et autres approvisionnements	283 792,77	318 516,89
Variation de stock	-9 336,54	-18 022,58
Autres achats et charges externes	3 886 482,72	3 984 630,94
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 313 259,38	1 169 716,40
Salaires et traitements	13 381 124,85	12 134 785,39
Charges sociales	4 632 362,89	4 073 345,46
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 289 657,94	1 256 600,22
Report en fonds dédiés	115 592,00	26 078,00
Autres Charges	3 132,18	3 770,64
<b>TOTAL II</b>	<b>24 954 289,30</b>	<b>22 977 394,46</b>
<b>1.RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>1 109 314,21</b>	<b>460 295,35</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	4 557,30	3 459,51
Autres intérêts et produits assimilés	3 550,69	1 151,50
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>8 107,99</b>	<b>4 611,01</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	365 920,27	366 880,16
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>365 920,27</b>	<b>366 880,16</b>
<b>2.RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>-357 812,28</b>	<b>-362 269,15</b>
<b>3.RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>751 501,93</b>	<b>98 026,20</b>

PRODUITS	Exercice 2022	Exercice 2021
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Sur opérations de gestion	55 355,51	23 365,12
Sur opérations en capital	32 336,81	46 332,92
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	5,98	
<b>TOTAL V</b>	<b>87 698,30</b>	<b>69 698,04</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
Sur opérations de gestion	84 632,05	27 167,68
Sur opérations en capital	96,09	4 963,69
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions	133 315,66	123 998,02
<b>TOTAL VI</b>	<b>218 043,80</b>	<b>156 129,39</b>
<b>4.RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-130 345,50</b>	<b>-86 431,35</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	11 967,00	9 050,00
<b>Total des produits (I+III+V)</b>	<b>26 159 409,80</b>	<b>23 511 998,86</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)</b>	<b>25 550 220,37</b>	<b>23 509 454,01</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>609 189,43</b>	<b>2 544,85</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURES</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>		

**APAEI de Caen**

**Association de Parents et Amis de  
Personnes Handicapées Mentales  
« Les Papillons Blancs »**

**Comptes Annuels**  
Exercice clos le  
**31 décembre 2022**

\*\*\*

## **S O M M A I R E**

### **A – OBJET SOCIAL**

### **B – NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES**

### **C – DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE**

### **D - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
2. FAITS CARACTERISTIQUES POSTERIEURS A LA CLÔTURE

### **E – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

1. PRINCIPES GENERAUX
2. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE
3. DEROGATIONS

### **F - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN**

1. BILAN ACTIF
2. BILAN PASSIF

### **G - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**

### **H - AUTRES INFORMATIONS ET ENGAGEMENTS**

## **A. OBJET SOCIAL**

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

L'APAEI de Caen regroupe toutes les personnes physiques et morales qui appartiennent ou s'intéressent à des familles ayant un ou des enfants, un ou des parents, présentant un handicap mental et éventuellement d'autres handicaps associés.

L'APAEI de Caen, association à but non lucratif, est membre de l'UNAPEI (Union Nationale des Associations de Parents, de Personnes Handicapées Mentales, et de leurs Amis) reconnue d'utilité publique par décret du 30 mars 1963. A ce titre, elle adhère à la Charte Ethique et Déontologique des Associations membres de cette Association Nationale, et à la Charte de la Participation et de l'Accompagnement de la Personne Handicapée Intellectuelle.

L'APAEI de Caen a pour but :

- D'apporter aux familles l'appui moral et matériel indispensable et de développer entre elles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire.
- De venir en aide à ces familles par des informations et des conseils, de promouvoir et de mettre en œuvre tout ce qui pourrait être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral de leurs enfants : création et gestion d'établissements appropriés tendant à l'éducation, la rééducation, l'adaptation, la mise au travail, l'insertion sociale, l'hébergement, l'organisation des loisirs, la pratique des sports.
- De poursuivre auprès des Pouvoirs Publics, Autorités Publiques et divers organismes locaux, la défense au point de vue matériel et moral, des intérêts généraux des personnes handicapées mentales, enfants, adultes, orphelins, et de leurs familles, en vue de favoriser leur plein épanouissement et leur insertion sociale.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

## **B. NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES**

L'association gère 10 établissements et services, répartis en quatre pôles pour 795 places autorisées.

FINESS	Nom de l'établissement	Catégorie d'établissement	Nombre de places autorisées
140002940	IME de l'APAEI de Caen	183	123
140023235	SESSAD de l'APAEI de Caen	182	42
140002502	ESAT de l'APAEI de Caen	246	343
140016718	AIT Lébisey	449	47
140002197	Foyers d'hébergements « Les Peupliers » de St André sur Orne et « L'Archipel » de Blainville sur Orne	252	48
140019878	SAJH Blainville sur Orne	382	31
140030388	SASLA	446	44
140028507	FOA La Tourneresse	382	36
140024472	MAS « IKIGAI »	255	46
140011693	Entreprise Adaptée Guynemer	247	35

### C. DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN OEUVRE

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements :
  - Engagés antérieurement et terminés durant l'exercice : 1 070 794,58 € (Extension MAS)
  - Engagés et terminés dans l'exercice : 339 328,61 €
  - Engagés mais non terminés à la clôture : 98 336,11 € (Extension Colombelles)
- Ressources humaines :
  - 52 recrutements CDI en 2022
  - Evolution masse salariale brute + 764 252,75 € par rapport à 2022
- Autres moyens/dépenses engagés :
  - Formation : le nombre d'heures de formation en lien avec les activités de l'entité s'est élevé à 6 416 heures à comparer à 6 637 heures au titre de l'exercice précédent.

## **D. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE**

### **1. Faits caractéristiques de l'exercice**

L'exercice a été caractérisé par le/les faits d'importance significative suivants :

- Crise sanitaire de la Covid-19
- Départs en retraite, licenciements et ruptures :
  - En 2022, 65 837 € chargés d'indemnités de départ à la retraite ont été versées pour 4 personnes.
  - En 2022, 21 961 € d'indemnités de licenciement ont versées pour 2 personnes, 26 540 € chargés d'indemnités de ruptures conventionnelles ont été versées pour 6 personnes et 51 384 € d'indemnité transactionnelle pour 1 personne.
- CPOM :
  - En 2019, rédaction du CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) et négociations sur le contenu et les objectifs lors de réunions avec l'ARS et le Conseil Départemental qui ont été organisées en vue de sa signature.
  - La signature du CPOM devait avoir lieu au cours du printemps 2020 avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 mais n'a pu aboutir du fait de l'épidémie de Covid-19.
  - Nous avons repris les négociations avec l'ARS et le Conseil Départemental pour une signature prévue avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **2. Faits caractéristiques postérieurs à la clôture**

Les activités de l'association ont continué à être affectées par l'épidémie de Covid-19.

## **E. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

### **1. Principes généraux**

#### **Présentation des comptes**

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe

#### **Méthode générale**

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2019-04 s'appliquent aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables des règlements ANC n°2018-06 et ANC n°2019-04 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

### **2. Changement de méthode comptable**

#### **Changement de méthode d'évaluation**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### 3. Dérogations

Notre association n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

## F. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

### 1. BILAN ACTIF

#### Note n° 1 : Durées d'amortissement des immobilisations

Les durées des amortissements linéaires pratiqués sur les immobilisations corporelles sont les suivantes :

TYPE IMMOBILISATION	DUREE
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Matériel de bureau	3 à 10 ans
Mobilier	3 à 20 ans
Agencés aménagés installations	3 à 20 ans
Matériel de transport	4 à 10 ans

<u>Construction :</u>	
structure	20 à 60 ans
couverture	25 à 30 ans
ravalement	25 ans
menuiseries extérieures	25 ans
menuiseries intérieures	15 à 25 ans
plomberie-chauffage	5 à 20 ans
électricité	8 à 15 ans
ascenseur	25 ans
aménagements intérieurs	10 à 15 ans
aménagements extérieurs	7 à 15 ans
murs-plafonds	7 à 15 ans
carrelage	20 ans
sols	7 à 15 ans

## Note n° 2 : Immobilisations – Mouvements principaux

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	VALEUR BRUTE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	ACQUISITIONS	VIREMENTS +	CESSIONS	VIREMENTS -	VALEUR BRUTE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>						
AUTRES IMMOB.INCORPORELLES IMMOB INCORPORELLES EN COURS	431 127,04	7 637,46				438 764,50
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
TERRAINS	1 222 631,21					1 222 631,21
CONSTRUCTIONS	27 220 254,55	126 730,29	1 115 676,38			28 462 661,22
INSTAL.TECHN.,MAT. & OUTILLAGE	2 408 684,16	118 375,31		1 439,00	1 241,38	2 524 379,09
AUTRES IMMOB. CORPORELLES	3 411 332,51	86 585,55	13 993,38	46 003,67	12 752,00	3 453 155,77
IMMOB. CORPORELLES EN COURS	1 081 418,58	133 247,91		654,00	1 115 676,38	98 336,11
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
PARTICIPATIONS	60,97					60,97
AUTRES TITRES IMMOBILISES	304 680,00					304 680,00
PRETS	3 487,50			3 487,50		
AUTRES IMMOB.FINANCIERES	8 367,54	3 800,00		1 500,00		10 667,54
	<b>36 092 044,06</b>	<b>476 376,52</b>	<b>1 129 669,76</b>	<b>53 084,17</b>	<b>1 129 669,76</b>	<b>36 515 336,41</b>

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les frais accessoires et autres droits et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement.

### Note n° 3 : Amortissements – Mouvements principaux

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	AMORTISSEMENTS CUMULES DU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS		DIMINUTIONS		AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE
		DOTATION	VIREMENT +	SORTIE	VIREMENT -	
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	242 565,32	31 394,22				273 959,54
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>						
TERRAINS	5 022,80					5 022,80
CONSTRUCTIONS	12 875 994,96	864 086,17				13 740 081,13
INSTALL.TECHN.,MAT. & OUTILLAGE	1 855 673,27	146 295,21		1 348,89	52,21	2 000 567,38
AUTRES	2 725 790,74	195 392,75	12 804,21	45 997,69	12 752,00	2 875 238,01
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>						
<b>TOTAL</b>	<b>17 705 047,09</b>	<b>1 237 168,35</b>	<b>12 804,21</b>	<b>47 346,58</b>	<b>12 804,21</b>	<b>18 894 868,86</b>

### Note n° 4 : Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au coût d'achat.

Les stocks produits finis de l'ESAT et de l'Entreprise Adaptée sont évalués au prix de vente (coût de revient supérieur ou égal au prix de vente).

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

## Note n° 5 : Créances

Créances	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif	
		- d' 1an	+ d'1 an
<b>Créances de l'actif immobilisé</b>	315 408,51	1 800,00	313 608,51
<b>Créances de l'actif circulant</b>			
Avances et acomptes sur commandes	9 437,12	9 437,12	
Redevables et comptes rattachés (1)	6 251 103,31	6 164 144,60	86 958,71
Autres	101 644,78	100 444,78	1 200,00
Charges constatées d'avance	32 044,64	32 044,64	
<b>TOTAL</b>	<b>6 709 638,36</b>	<b>6 307 871,14</b>	<b>401 767,22</b>

(1) dont :

- comptes clients ateliers : .....	532 503
- Aide aux postes ateliers : .....	405 511
- Aide Sociale pensionnaires : .....	5 313 089
	<u>6 251 103</u>

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2. BILAN PASSIF

### Note n° 6 : Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 168 572,35				1 168 572,35
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	8 471 404,30	114 816,65	51 403,00		8 637 623,95
« dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	3 932 113,70	96 989,64	51 403,00		4 080 506,34
Report à nouveau	659 395,76	-215 257,46	1 228 992,32	1 166 867,03	506 263,59
« dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	-468 503,47	-372 758,85	1 027 582,48	1 166 867,03	-980 546,87
Excédent ou déficit de l'exercice	80 564,26	218 022,27	730 913,65	202 288,48	827 211,70
« dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1)	48 131,38	218 022,27	693 548,95	72 437,71	887 264,89
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>10 379 936,67</b>	<b>117 581,46</b>	<b>2 011 308,97</b>	<b>1 369 155,51</b>	<b>11 139 671,59</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	484 576,91		30 792,34	37 295,71	478 073,54
Provisions réglementées	1 144 118,14		133 315,66	5,98	1 277 427,82
<b>TOTAL</b>	<b>12 008 631,72</b>	<b>117 581,46</b>	<b>2 175 416,97</b>	<b>1 406 457,20</b>	<b>12 895 172,95</b>

**Note n° 7 : Fonds dédiés**

	2022	2021
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	665 882,98	337 707,36

**Note n° 8 : Subventions d'investissements**

- Tableau de variation des subventions d'investissement

	2022	2021
Subventions d'investissement ARS	1 353 587,45	1 353 587,45
Subventions d'investissement Conseil Départemental		
Subventions d'investissement Entreprises et Organismes privés	2 779,65	2 779,65
Subventions d'investissement collectivités locales	38 920,00	12 320,00
Subventions taxe d'apprentissage	82 502,79	86 069,35
<b>Total subventions</b>	<b>1 477 789,89</b>	<b>1 454 756,45</b>

- Tableau de variation des reprises de subvention d'investissement au compte de résultat

	2022	2021
Amortissement subventions d'investissement ARS	-957 652,01	-934 949,09
Amortissement subventions d'investissement Conseil Départemental	14 811,77	15 620,62
Amortissement subventions d'investissement Ent & Org privés	-1 870,18	-1 175,27
Amortissement subventions d'investissement collectivités locales	-8 615,56	-7 075,56
Amortissement subventions taxe d'apprentissage	-46 390,37	-42 600,24
<b>Total amortissements</b>	<b>-999 716,35</b>	<b>-970 179,54</b>

## Note n° 9 : Provisions

SITUATIONS ET MOUVEMENTS RUBRIQUES	PROVISIONS AU DEBUT DE L'EXERCICE	DOTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
Réserve de trésorerie	60 366,06			60 366,06
Différence/réalisations d'éléments d'actif	342 060,57	2 800,00	5,98	344 854,59
Réserve de trésorerie	534 978,95			534 978,95
Amortissements dérogatoires	741 691,51	130 515,66		872 207,17
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>1 679 097,09</b>	<b>133 315,66</b>	<b>5,98</b>	<b>1 812 406,77</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Provision pour risques	134 570,28		62 377,00	72 193,28
Provision pour charges	74 622,00	1 758,00		76 380,00
Fonds dédiés	337 707,36	343 570,00	15 394,38	665 882,98
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>546 899,64</b>	<b>345 328,00</b>	<b>77 771,38</b>	<b>814 456,26</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION AUTRES QUE COMPTES FINANCIERS</b>				
Provision pour dépréciation des comptes clients	14 682,16	9 231,59	4 761,39	19 152,36
Provision pour dépréciation des stocks	8 974,69			8 974,69
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>23 656,85</b>	<b>9 231,59</b>	<b>4 761,39</b>	<b>28 127,05</b>
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS</b>				
Provision pour dépréciation des titres				
<b>TOTAL</b>	<b>2 249 653,58</b>	<b>487 875,25</b>	<b>82 538,75</b>	<b>2 654 990,08</b>

## Note n° 10 : Engagements pris en matière de retraite

Le montant des droits qui seraient acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite, en tenant compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite, n'est pas comptabilisé.

Le montant ainsi calculé s'élève à 1 038 000 euros, charges sociales comprises.

Convention collective	C.C.N de mars 1966
Ecart actuariels rapportés au résultat financier	Néant
Taux de charges sociales retenu	40 %
Taux d'actualisation retenu	3,5 %

## Note n° 11 : Note sur le résultat dégagé

	2022	2021
Résultat dégagé au compte de résultat	609 189,43	2 544,85
Résultat apparaissant au bilan		
- résultat gestion propre	-60 053,19	32 432,88
- résultat gestion contrôlée	887 264,89	48 131,38
	827 211,70	80 564,26
L'écart constaté correspond au résultat antérieur repris et non constaté au compte de résultat, en application de la M 22 bis	218 022,27	78 019,41

## Note n° 12 : Note sur le report à nouveau gestion contrôlée

Etablissements	A nouveau	Résultat consolidé 2021	Affectation résultat en réserve	Retraitements ANC 2018-06	Affectation résultat 2020 au CA 2022	Retraitement provision	Solde au 31/12/2022
IME APAEI	-409 953,83	68 397,92	-94 548,52	44 304,29	-116 037,00	77 120,06	-430 717,08
SESSAD	-17 994,17	37 898,63			16 287,63	-19 851,00	16 341,09
MAS	-100 490,06	-229,14	-36 110,45	137 086,01	-20 333,00	41 500,00	21 423,36
FOYERS MERES (ST ANDRE +BLAINVILLE)	-172 990,22	-90 394,10		2 330,03		-16 930,00	-277 984,29
SASLA	38 988,87	16 950,88	1 352,08			-2 529,80	54 762,03
A.I.T. HEROUVILLE	35 271,78	9 666,15		3 963,67		43 657,24	92 558,84
E.S.A.T. APAEI	-198 390,73	81 188,70	-96 774,28	30 000,00	-97 939,90		-281 916,21
S.A.J.H.	17 166,52	-10 394,19	22 758,19			-49 252,05	-19 721,53
FOA	-106 892,20	-188 038,01	106 333,34			10 804,59	-177 792,28
Service administratif	43 500,99	-21 001,79					22 499,20
	<b>-871 783,05</b>	<b>-95 954,95</b>	<b>-96 989,64</b>	<b>217 684,00</b>	<b>-218 022,27</b>	<b>84 519,04</b>	<b>-980 546,87</b>

## Note n° 13 : Etat des dettes

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		- d'1 an	+ d'1 an	+ de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	11 586 207,33	842 964,30	3 011 109,80	7 732 133,23
Dont concours bancaires courants				
Emprunts et dettes financières diverses	1 025,03	1 025,03		
Avances et acomptes reçus	505 737,09	505 737,09		
Redevables créditeurs				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 037 414,18	1 037 414,18		
Dettes fiscales et sociales	3 338 089,60	3 338 089,60		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	84 013,00	84 013,00		
Autres dettes	8 161,81	8 161,81		
Produits constatés d'avance	60 355,94	60 355,94		
<b>TOTAL</b>	<b>16 621 003,98</b>	<b>5 877 760,95</b>	<b>3 011 109,80</b>	<b>7 732 133,23</b>

## Note n° 14 : Dettes fiscales et sociales

Ces dettes comprennent principalement les dettes provisionnées au titre des congés payés pour 1 085 K€ (dont 341 K€ de charges sociales sur congés payés) ainsi que des charges à payer envers les organismes sociaux pour 768 K€.

## G. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

### Note n°15 : Compte de résultat par activité ou établissement

Voir note 12

## **Note n° 16 : Ventilation de l'effectif moyen (hors TH ESAT)**

- Effectif (personnes physiques) au 31 décembre :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
CDI	333	337
CDD	44	58
Dont contrats d'apprentissage	6	6
Dont contrats aidés (CAE)	7	11

- Ventilation des effectifs CDI par catégories :

	<b>2022</b>	<b>2021</b>
Ouvrier	25	30
Employé administratif / gestion / support	63	63
Employé paramédical / médical	37	35
Employé socio-éducatif	176	175
Agent de maîtrise	1	1
Cadre administratif / gestion / support	21	22
Cadre médical / paramédical	10	11

## **H. AUTRES INFORMATIONS et ENGAGEMENTS**

### **Note n° 17 : Informations relatives à la rémunération des dirigeants**

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant total des rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'est élevé à 175 914 € en 2022.

## **Note n° 18 : Contributions volontaires en nature**

Le bénévolat au sein de l'APAEI de Caen n'est pas significatif.

L'APAEI de Caen n'a pas bénéficié pas de prêt de locaux sur l'exercice 2022.

## **Note n°19 : Engagements**

### **Engagements reçus en matière de caution**

Engagement de la commune de Blainville sur Orne qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 1 257 646 € auprès du Crédit Foncier. Le solde au 31 décembre 2022 est de 281 337 €.

Engagement de la commune de Blainville sur Orne qui se porte caution à hauteur de 50% du prêt de 1 500 000 € auprès de la Caisse des dépôts, DEXIA CREDIT LOCAL cautionne les 50% restant. Le solde au 31 décembre 2022 est de 402 062 €.

Engagement de la commune d'Hérouville St Clair qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 1 004 000 € auprès de la Caisse des dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 401 600 €.

Engagement de la commune de Colombelles qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 711 022 € auprès de la Caisse des dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 130 858 €.

Engagement de la commune de Colombelles qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 643 000 € auprès de la Caisse des dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 302 210 €.

Engagement de la commune de Bretteville l'Orgueilleuse qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 4 434 000 € auprès de la Caisse des dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 2 475 650 €.

Engagement de la commune d'Hérouville St Clair qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 2 700 000 € auprès de la Caisse des dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 1 867 500 €.

Engagement de la commune de Cairon qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 4 305 000 € auprès de la Caisse des Dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 3 264 625 €.

Engagement de la commune de Colombelles qui se porte caution à hauteur de 100 % du prêt de 745 167 € auprès de la Caisse des Dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 670 650 €.

Engagement de la commune de Bretteville l'Orgueilleuse qui se porte caution à hauteur de 75 % et de Caen La Mer à hauteur de 25 % du prêt de 892 000 € auprès de la Caisse des Dépôts. Le solde au 31 décembre 2022 est de 866 163 €.

### **Engagements donnés liés aux emprunts**

Nantissement pour le prêt de 120 000 € à l'ESAT de Colombelles, sur le Livret CSL Associatif, consenti à hauteur de 60 000 € (valeur au 31 décembre 2022 : 61 500 €).